## **Procès-verbal du 12 juin 2024**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Admission et assermentation
3. Election du président
4. Election du vice-président
5. Election des scrutateurs suppléants du conseil
6. Election des scrutateurs suppléants du bureau de vote
7. Préavis no 1/2024; rapport de gestion et comptes 2023
8. Préavis no 2/2024 : relatif à une demande de crédit de CHF 740'000.- pour la renaturation du Valangon
9. Préavis no 3/2024 : plan d’affectation communal – enquête complémentaire
10. Propositions individuelles
11. Questions, vœux, remerciements et divers

Il est 19h27 lorsque notre président ouvre cette séance avec émotion, car nous siégeons exceptionnellement à la salle plénière du Grand Conseil à Lausanne.

Il n’y a pas de scrutateurs en fonction ce soir car nous avons la chance d’utiliser le système de vote électronique de nos députés.

Appel :

22 membres sont présents

Admission et assermentation :

Il n’y a pas de demande d’assermentation.

Il n’y a pas de commentaires concernant le procès-verbal de la dernière séance.

Election du président :

John Haldemann, vice-président, prend la parole. Il nous avise que Jacques-André Rime accepte volontiers d’être reconduit dans sa fonction. L’assemblée le réélit à l’unanimité premier Fouls de Dizy et chef d’orchestre du conseil, puis l’applaudit chaleureusement. Ce dernier nous remercie de notre confiance.

Election du vice-président :

John Haldemann est réélu par acclamation.

Election des scrutateurs suppléants du conseil :

Martine-Bénédicte Danthe, absente ce soir, nous avait fait part de son souhait de se présenter et Alix Perret-Gentil se propose. Elles sont élues par acclamation. Martial Lavanchy et Christian Humbert, suppléants, deviennent scrutateurs

Election des scrutateurs suppléants du bureau de vote :

Alix Perret-Gentil et Nathalie Devenoge se proposent comme suppléantes et sont élues par acclamation. Luc Neuschwander et Patricia Kirchhofer, suppléants, passent scrutateurs

Préavis no 1/2024 : rapport de gestion et comptes 2023 :

Manuel Favre, rapporteur, lit le rapport de la commission. Cette dernière a relevé les points suivants :

Concernant le rapport de gestion :

* En 2023, à la suite de la démission de notre syndique, Véronique Brocard, une élection complémentaire a dû être organisée. Brigitte Bütler a été élue municipale et Alain Jaquier est devenu notre nouveau syndic.
* Au niveau des bâtiments :
  + Des travaux d’isolation ont eu lieu à l’appartement de la rue du Village 24.
  + Il y eu un changement de locataire à la rue du Village 13 A. La municipalité en a profité pour effectuer quelques travaux de rénovation.
  + Des discussions sont toujours en cours pour faire avancer le projet de rénovation des bâtiments communaux. Celui-ci concerne, entre autre, le futur de la maison de commune et du battoir. Un projet détaillé des coûts devrait être établi en 2024.
  + Afin de mieux réussir nos grillades au refuge, la municipalité a fait installer une potence avec une grille au-dessus du foyer. La commission ne peut que nous conseiller d’aller y faire un tour et de profiter de cette installation ainsi que de la magnifique table, afin de partager un moment de convivialité en famille ou entre amis.
* Des travaux de renaturation du Valangon ont permis de remettre ce ruisseau à ciel ouvert. Une inauguration de ce site a eu lieu tout récemment.
* Des bancs publics ont été installés à plusieurs endroits de la commune afin de profiter de beaux points de vue lors de nos promenades.
* Le projet du plan général d’affectation (PGA) continue d’être négocié et adapté en fonction des demandes du canton.
* Un compteur d’électricité a été installé sur le stocker de la STEP. Cette mesure montre les efforts de la municipalité pour analyser les coûts de ce stocker jusqu’au démantèlement complet de tous les éléments de la STEP.
* Comme régulièrement obtenues ces dernières années, les analyses chimiques des rejets de la STEP révèlent que les concentrations et rendements ne respectent pas la législation en vigueur. Le projet de raccordement à la STEP de La Sarraz avance et des travaux devraient être initiés en 2024. En parallèle de ceci, la mise en place de l’association intercommunale pour l’épuration des eaux usées de la région Haute Venoge-Veyron (EHVV) suit son cours. Il est important de souligner que les rejets de la fromagerie ne pourront être acheminés sur la STEP de La Sarraz que lorsque la nouvelle STEP EHVV sera en fonction. D’ici là, des solutions devront être trouvées entre la fromagerie et la commune.

Au niveau des comptes de la commune, la commission désire souligner les points suivants :

* Les comptes présentent un excédent de revenus d’environ CHF 24'000.- sur un budget d’environ CHF 1,1mio. Un montant de CHF 80'000.- a pu être attribué au « fonds de réserve général » pour les futurs travaux liés au séparatif du village.
* Les raisons principales de ce résultat très positif sont :
  + 21.401.1 : un revenu lié à l’impôt sur le bénéfice des personnes morales de CHF 62'000.- alors que CHF 20'000.- étaient prévus.
  + 21.404.0 : un revenu de CHF 36'000.- de droits de mutation. Les droits de mutation sont liés à des ventes de biens immobiliers entre privés, aspect qui n’est pas du tout prévisible par la municipalité.
  + 21.441.0 : des recettes et gains immobiliers de CHF 40'000.- alors que CHF 2'000.- étaient prévus.
  + 46.434.1 : un revenu de CHF 26'000.- lié à des taxes de raccordements d’épuration de nouveaux appartements.
  + Ces différentes sommes ne sont pas prévisibles par la commune et représentent donc une belle surprise dans les comptes.
* La somme totale des charges de l’écolage (5) et de la sécurité sociale (7) a augmenté CHF 310'000.- à CHF 370'000.- entre 2022 et 2023. Cette augmentation, qui était partiellement prévue dans le budget, est conséquente. Tout indique que ces charges continueront à augmenter dans le futur et malheureusement, la commune n’a aucun levier pour inverser cette tendance.

Au niveau du rapport de révision par la fiduciaire.:

* Comme déjà mentionné lors de son rapport sur les comptes de 2022, la fiduciaire réinvite la municipalité à soumettre au conseil général un préavis sur les travaux de renaturation du Valangon. Ce point sera réglé dès ce soir avec le vote sur le préavis n°2/2024.

Pour conclure, la commission tient à remercier Brigitte Bütler, municipale en charge des finances, pour la bonne tenue des comptes, et félicite l’entier de la municipalité pour la gestion de la commune. Elle invite l’assemblée à approuver le rapport de gestion et les comptes 2023.

Jacques-André Rime note que dans le paragraphe 1.1 du rapport de gestion, il est indiqué qu’Alain Jaquier a été élu tacitement et a pris ses fonctions, mais sans indiquer qu’il s’agissait de la syndicature. Il demande aussi ce qu’il en est du projet du battoir évoqué dans ce même rapport. Nathalie Favre, municipale nous avise que c’est en cours. Il soulève aussi le problème des prélèvements de la STEP, hors normes, et aimerait savoir ce que le canton en pense. Alain Jaquier, syndic, nous répond que le canton est conscient de la situation et attend avec impatience notre raccordement à la STEP de La Sarraz, puis la construction de la STEP régionale à l’horizon 2028-2029. Dans l’intervalle, nous faisons au mieux avec ce que nous avons.

L'assemblée n'ayant pas d’autre question, nous passons au vote et le conseil décide :

1. D’adopter les comptes communaux de l’année 2023  
   (21 oui / 0 non / 0 blanc)
2. D’approuver la gestion de la municipalité pour ce même exercice et de lui en donner décharge  
   (22 oui / 0 non / 0 blanc)

Ces deux objets sont acceptés à l’unanimité.

Le président remercie la commission de gestion pour le travail accompli.

Préavis no 2/2024 : relatif à une demande de crédit de CHF 740'000.- pour la renaturation du Valangon :

Loïc Georg, rapporteur, lit le rapport de la commission. Cette dernière nous informe que l’affaire étant entendue et l’inauguration effectuée le 4 mai, nous votons rétroactivement sur une formalité, afin de régulariser la procédure. Elle nous invite, en conséquence, à accepter ce préavis, mais s’étonne toutefois du manquement de cette étape et demande ce qu’il adviendrait si le conseil refusait ce préavis.

Hervé Despond relève que l’entretien est garanti pour trois ans par Prona et s’enquiert de ce qu’il adviendra après. Alain Jaquier lui répond qu’une convention est en place avec François Devenoge qui assurera l’entretien dès 2027. Nathalie Devenoge, qui entretient depuis longtemps des haies et des réserves naturelles avec divers organismes, nous informe qu’elle avait soulevé la question de l’entretien le 21 avril 2022. Lors de l’inauguration, elle a été stupéfiée par le nombre d’arbustes plantés (1200 arbustes sur 400 mètres) ce qui lui paraît énorme et elle pense que 200 ou 300 auraient amplement suffi. Elle a aussi été surprise par le choix des arbustes, notamment les aubépines qui étaient encore récemment considérées comme néfastes, à cause du feu bactérien, près de terrains agricoles avec arbres fruitiers. Elle s’inquiète de l’importante croissance des saules et pense que ce sera ingérable pour l’agriculteur en charge et demande quel sera le montant alloué et les moyens mis en place pour gérer ce qui lui parait complètement hors de proportion. Elle prend aussi l’exemple des cornouillers qui marcottent facilement, avec pour conséquence, une importante augmentation du nombre de spécimens en peu d’années. Elle se demande s’il ne faudrait pas arracher une partie des arbustes et les utiliser pour un autre projet afin que ce soit gérable pour l’exploitant. Elle suggère de ne pas voter ce soir et de demander l’expertise d’un biologiste indépendant afin d’éviter de voter un budget complémentaire dans les années à venir. Alain Jaquier répond que l’on va laisser faire la nature car il y a toujours un pourcentage d’arbres qui ne survivront pas. Le point sera fait dans trois ans avec Prona. Notre président demande qui a pris la décision de planter si densément et notre syndic lui répond que Prona et BioSaule ont géré cette renaturation avec des biologistes. Nathalie Devenoge rétorque qu’elle a eu très peu de perte dans ses haies, à l’exception des sureaux, et réitère son souhait d’arracher des plants maintenant et non dans trois ans lorsque ce sera ingérable.

Martial Lavanchy comprend que les CHF 740'000.- concernent uniquement le projet existant et qu’il n’inclut pas le budget futur d’entretien de l’exploitant, ce que notre syndic lui confirme. Il en conclut que le préavis voté ce soir n’exerce aucune influence sur les travaux futurs et sert uniquement à mettre en conformité la comptabilité. Alain Jaquier nous informe que l’on aura les chiffres définitifs d’ici fin 2024 (comprenant les 3 ans d’entretien) et qu’après, la municipalité conviendra de la suite avec l’exploitant et procédera aux adaptations nécessaires. Notre syndic nous explique que le préavis aurait dû être présenté plus tôt. Le conseil a été avisé du projet en 2017 et 2019 pour un coût d’environ CHF 400'000.-. Si le préavis avait été présenté à ce moment-là, nous aurions dû voter une deuxième fois vu que le montant est maintenant plus élevé et sera finalement de CHF 750'000.- à CHF 760'000.-, pris en charge par le canton à 95%, puis éventuellement par le Fond Naturemade Star pour les 5% restants. La municipalité a omis de présenter le préavis plus tôt mais a l’avantage de le faire maintenant sur le montant total.

Nathalie Devenoge ajoute que lorsque la confédération et les cantons investissent CHF 1.- dans la préservation de la biodiversité, ils injectent CHF 14.- dans des activités dommageables à la nature. C’est un fait que l’argent dédié à la biodiversité est mal investi. Elle se demande comment on aurait pu éventuellement limiter les dégâts et éviter de gaspiller. Pour elle, dans trois ans, nous aurons obligatoirement un problème. Elle constate aussi que des arbres ont été plantés à la gravière là où ils n’auraient pas dû l’être, et que la DGE dit simplement qu’il suffira de les couper. Elle trouve cela absurde, alors que ces arbres ont dû être transportés et arrosés. Elle ne trouve pas correct de gérer les choses comme cela même si ce n’est pas la commune de Dizy qui paie, car l’argent est bien sorti de quelque part et pourrait être mieux investi. La dépense est, selon elle, astronomique pour un ruisseau qui n’a quasi pas d’eau. Elle trouve dommage que l’on vote pour régulariser ce projet en nous mettant devant le fait accompli.

Nathalie Favre, répond que ce projet semblait bon à la base et que la municipalité a fait confiance aux professionnels de la renaturation qui l’ont piloté. Elle est étonnée que les remarques ne viennent que le jour de l’inauguration. Elle précise que la votation de ce préavis n’a rien à voir avec l’entretien futur, pour lequel la municipalité est prête à discuter et faire une table ronde avec les personnes concernées. Nathalie Devenoge précise encore qu’elle s’investit beaucoup dans ce domaine et connait de ce fait, beaucoup de spécialistes. Elle nous informe que la municipalité a eu une réunion avec deux naturalistes réputés et qu’elle s’était engagée, afin de lever l’opposition de Pronatura, à les contacter après les mouvements de terre, ce qui n’a pas été fait. Elle estime qu’un de ces naturalistes aurait pu conseiller la commune de manière efficiente et certainement bénévolement. Nathalie Favre rappelle que les mouvements de terre ont été faits par des professionnels et elle peine à comprendre en quoi la municipalité aurait dû intervenir et demander à d’autres personnes de s’immiscer dans le projet. Alain Jaquier ajoute que ce sont des spécialistes compétents qui ont suivi et géré ce projet. Notre président constate que la gestion de ce chantier a été faite par des professionnels et que l’on ne peut pas mettre la faute sur la municipalité.

Le débat étant clos, nous passons au vote et le conseil décide :

1. De donner a posteriori l’autorisation à la municipalité à réaliser les travaux nécessaires à la renaturation du Valangon  
   (16 oui / 2 non / 3 blanc)
2. De lui octroyer un crédit de CHF 740'000.-, subventions non déduites  
   (17 oui / 2 non / 3 blanc)
3. De dire que les subventions de 95 % seront déduites de ce montant dès leur versement  
   (19 oui / 1 non / 2 blanc)
4. D’admettre que les 5% restants, s’ils ne sont pas remboursés par le fonds Naturemade Star, seront payés par le compte 9101.0  
   (15 oui / 5 non / 1 blanc)

Ces quatre objets sont acceptés à la majorité.

Préavis no 3/2024 : plan d’affectation communal – enquête complémentaire :

Carole Cattin, rapporteur, lit le rapport de la commission. Cette dernière comprend que les modifications proposées ont été rédigées à la suite de la demande du canton, en complément du PACom adopté le 11.10.2022, soit

* Point II a - inscription d’un espace réservé aux eaux de la partie à ciel ouvert du Valangon :  
  vise la mise en conformité du PACom à la suite des travaux de renaturation du Valangon
* Point II b - aire forestière :

la suppression de la figuration de l’aire forestière concerne les forêts situées dans le périmètre du PAC Venoge (ce périmètre doit rester en blanc dans le PACom)

* Point II 1.1 a – protection des voies de communication historiques :

inscription d’un article supplémentaire au PACom, qui vise les voies de communication historiques déjà connues, ainsi que d’éventuelles voies qui pourraient être découvertes à l’avenir. Les voies historiques connues sont figurées sur le plan du PACom selon la première enquête. En résumé, il s’agit du « chemin d’Aubonne », route agricole à l’aval de la forêt du Fayet, de la route de Cossonay depuis le débouché de ce chemin, de la rue du Village et de la route de La Sarraz.

* Point II 1.1 d – stationnement

les normes VSS (association suisse des professionnels de la route et des transports) prévoient qu’un logement de plus de 149 m2 doit disposer de deux places de stationnement. En dessous de cette surface habitable, une seule place de stationnement doit être prévue.

La municipalité estime qu’un minimum de 149 m2 pour requérir deux places est beaucoup trop élevé. Elle craint que de potentielles nouvelles constructions ne disposant que d’une seule place rajoutent des voitures sur les voies de circulation du village ou encombrent le parking public. C’est pourquoi elle propose un seuil de 50 m2, mais il devra être accepté par le canton car il ne respecte pas les normes VSS. La commission note que dans le plan général d’affectation en vigueur datant de 1983, la norme en vigueur est de deux places par logement (indépendamment de la surface habitable). La municipalité se veut plus restrictive que les normes afin de tenir compte des spécificités d’accessibilité de la commune et de garantir le bien-vivre ensemble.

En conclusion, la commission nous recommande d’approuver le préavis sur l’ensemble de ces points.

Alexandre Graf, municipal, ajoute qu’il y aurait la possibilité de dérogation, par exemple pour une rénovation d’un bâtiment déjà existant, à discuter au cas par cas, en fonction du projet. Mais il faut être conscient qu’un grand appartement à Dizy génère souvent plus qu’une voiture et le but est d’éviter le parking dans la rue. Si nous acceptons ce préavis, la demande sera transmise au canton. François Devenoge demande pourquoi être aussi restrictif et pourquoi ne pas mettre une limite à 100 m2, par exemple. La municipalité lui répond que 80-100 m2 correspondent souvent à un couple avec un enfant, donc certainement deux voitures, car la desserte en transports publics n’est pas optimale. La municipalité préfère être restrictive dans sa demande, quitte à assouplir la requête en fonction de la réponse du canton.

François Devenoge relève qu’il a une place derrière sa maison où il sait que la commune veut lui faire mettre ses places de parc, alors qu’actuellement c’est en endroit où les enfants peuvent jouer en toute sécurité. Il espère que ce genre de problème sera pris en compte au cas par cas et déplore la rigueur du règlement.

Le débat étant clos, nous passons au vote et le conseil décide :

1. D’adopter les modifications du projet de plan d’affectation communal présentées dans le présent préavis
2. oui / 1 non / 4 blanc)
3. Donne tous les pouvoirs à la municipalité pour la réalisation des opérations liées à la mise en vigueur du plan  
   (17 oui / 1 non / 4 blanc)

Ces deux objets sont acceptés à la majorité.

Propositions individuelles :

Aucune proposition n’a été reçue.

Questions, vœux, remerciements et divers :

Hervé Despond voudrait savoir si la municipalité peut faire quelque chose pour diminuer le trafic des auto-écoles sur le périmètre de la commune. Alexandre Graf lui répond que c’est un problème conséquent mais qu’il est difficile d’agir. Il est bien conscient de la situation car il travaille au SAN (service des automobiles). Le SAN essaye de convaincre les moniteurs d’aller rouler ailleurs mais il n’a pas le pouvoir de leur imposer quoi que ce soit. Pour les voitures privées, il n’y rien qui puisse être fait. Alain Jaquier ajoute que nous n’avons pas le pouvoir de fermer des routes cantonales. La commune de Dizy s’est associée à d’autres communes pour faire une étude afin de savoir s’il est possible de réduire ce trafic. Elles transmettront ensuite leurs doléances au canton. La municipalité nous tiendra informés, en temps voulu, du résultat. Christine Reymond pensait que le déménagement à Cossonay était provisoire. Alexandre Graf répond que le SAN s’est installé à Cossonay en 2015, le temps de faire un nouveau centre à Romanel, et qu’il était prévu qu’il reparte en 2021, mais les délais s’allongent car c’est un projet compliqué. Il nous confirme que ce n’est pas définitif mais qu’il va falloir encore être patients quelques années.

Hervé Despond demande s’il est possible de laisser l’éclairage public allumé jusqu’à 23h. Alain Jaquier a pris bonne note de la demande mais certains ne sont pas d’accord. Nous faisons un sondage et 11 personnes préfèrent 22h alors que 9 penchent pour 23h. En bon vaudois, notre syndic propose 22h30.

Nathalie Devenoge aimerait savoir à quoi sert le lampadaire à l’entrée du village, côté La Sarraz, qui n’éclaire que La Crettaz et la campagne et s’il n’y a pas moyen de l’éteindre afin de moins déranger la faune et de protéger la biodiversité. Alain Jaquier nous informe que c’est un lampadaire solaire et qu’il a été posé à la demande de personnes qui se promènent la nuit et déploraient le manque d’éclairage à cet endroit.

Christine Reymond rappelle que nous avions parlé, lors d’une précédente séance, de refaire le règlement de l’eau de manière à pouvoir reporter les frais du stocker de la laiterie à l’exploitant et demande où nous en sommes. Alain Jaquier nous informe que dans le cadre de EHVV, il y a un projet type en discussion qui va être soumis au canton. Les communes pourront ensuite faire de petits amendements et l’adapter en fonction de leurs besoins. Ceci est en cours pour la fin de l’année ou début de l’an prochain.

Yves Perret-Gentil tient à remercier la municipalité de nous avoir invité à tenir ce conseil à Lausanne. Notre syndic remercie également Stéphanie Baudat (secrétaire de la municipalité) et Christine Reymond (secrétaire du conseil) pour le travail fourni afin d’organiser cette séance. Elles sont applaudies par l’assemblée. Alexandre Graf en profite pour remercier le conseil de la confiance qu’il porte à la municipalité.

Notre président remercie également Yves Perret-Gentil pour la construction du grill et de la potence du refuge ainsi que la municipalité pour le projet du Valangon, même s’il ne fait pas l’unanimité et François-Philippe Devenoge qui en est l’initiateur. Il nous félicite aussi pour le taux de participation aux dernières votations, soit 70% le 3 mars et 55% en juin. Il nous informe aussi que nous avons eu la visite annuelle du préfet. Ce dernier a félicité la secrétaire du conseil, la secrétaire municipale et la boursière pour la bonne tenue de leurs dossiers. Enfin, il adresse aussi ses remerciements aux employés communaux de Cossonay, aux délégués des associations intercommunales, au syndic et à la municipalité pour tout le travail accompli et nous, les conseillers, toujours nombreux à venir et à s’intéresser aux affaires de notre commune.

John Haldemann nous avise que l’engouement pour les apéros terrasses de l’été s’est perdu et qu’au vu du manque d’inscriptions, ils sont annulés pour cette année et l’année prochaine. A voir s’il y a de nouveau de la motivation dans le futur.

Notre président termine par un quiz afin de tester notre connaissance du Grand Conseil, puisque nous avons eu l’honneur de siéger dans leur magnifique salle. Il clôt la séance à 20h51, avec la cloche gagnée au concours de tambours, et nous dit que ce fut un honneur pour lui de présider dans cette salle. Nous aurons ensuite la chance de visiter le bâtiment et d’y prendre l’apéro avant de rejoindre notre bus et de renter dans nos pénates.

Lu et approuvé par le bureau en séance du 5 novembre 2024.

Le président La secrétaire